

- 1. Mon enfant est déjà inscrit dans l'Unité (Nutons, Lutins, Aventures ou Horizons), dois je recommencer une procédure d'inscription ?**

Non. Seulement pour les nouvelles inscriptions. Si votre enfant est inscrit pour l'année 2019-2020 dans l'Unité, il/elle aura bien sur une place pour 2020-2021.

- 2. Mon enfant n'a pas 5 ans le 15 septembre 2020 pour entrer chez les Nutons (il est né entre le 16 septembre et le 31 décembre). Dois-je attendre 2021 ?**

Dans ce cas, veuillez prendre contact avec le staff d'Unité pour expliquer votre situation. Nous analyserons au cas par cas (enfants nées en 2005 uniquement) ... Dans la positive, nous prendrons l'inscription mais devons demander, pour les questions relatives aux assurances, à la Fédération des Guides.

- 3. J'ai oublié de répondre durant la première phase mais j'ai déjà un enfant qui est aux Guides (12 HC) ou au Scouts de la 4 HD. Puis je jouir de la priorité ?**

Passé ce délai, la priorité sera considérée comme perdue et la demande sera traitée en phase 2. Nous vous demandons d'être extrêmement attentifs aux procédures.

- 4. J'ai un enfant qui est aux Guides ou au Scouts mais dans une autre unité que la 12 HC ou la 4 HD. Suis-je prioritaire ?**

Non. La priorité ne vaut uniquement que pour les frères et sœurs inscrits dans les Guides ou les Scouts d'Hyon.

- 5. J'ai un enfant qui est dans un autre Mouvement de Jeunesse. Suis-je prioritaire ?**

Non. La priorité ne vaut uniquement que pour les frères et sœurs inscrits dans les Guides ou les Scouts d'Hyon.

En espérant que vous trouverez réponse dans ce FAQ, nous restons à votre service pour de plus amples renseignements.

Le staff d'Unité de la 12 HC.